

INDEX DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES 2025

Au niveau de l'UES Rocher et pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} indicateur	Écart de rémunération	38 points / 40
2 ^{me} indicateur	Écart de taux d'augmentations individuelles	20 points / 20
3 ^{me} indicateur	Écart de taux de promotions	15 points / 15
4 ^{me} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points / 15
5 ^{me} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5 points / 10

Le résultat de l'index est de :

93 / 100

INDEX DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES 2025

Au niveau de la Société **LABORATOIRE DE DERMOCOSMETIQUE ACTIVE DR PIERRE RICAUD** et pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} indicateur	Écart de rémunération	Non Calculable
2 ^{me} indicateur	Écart de taux d'augmentations individuelles	35 points / 35
3 ^{me} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	Non Calculable
4 ^{me} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	0 point / 10

Le résultat de l'index est :

Non Calculable

INDEX DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES 2025

Au niveau de la Société **LA GREE DES LANDES** et pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} indicateur	Écart de rémunération	40 points/40
2 ^{me} indicateur	Écart de taux d'augmentations individuelles	35 points/35
3 ^{me} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points / 15
4 ^{me} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	10 points/10

Le résultat de l'index est :

100 / 100

INDEX DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES 2025

Au niveau de la Société **YVES ROCHER RETAIL FRANCE** et pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} indicateur	Écart de rémunération	Non Calculable
2 ^{me} indicateur	Écart de taux d'augmentations individuelles	35 points/35
3 ^{me} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points / 15
4 ^{me} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5 points / 10

Le résultat de l'index est :

Non Calculable

INDEX DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES 2025

Au niveau de la Société **STANDYR** et pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le calcul des indicateurs a donné les résultats suivants :

1 ^{er} indicateur	Écart de rémunération	39 points / 40
2 ^{me} indicateur	Écart de taux d'augmentations individuelles	Non Calculable
3 ^{me} indicateur	Écart de taux de promotions	Non Calculable
4 ^{me} indicateur	Retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation	15 points / 15
5 ^{me} indicateur	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	0 point / 10

Le résultat de l'index est :

Non Calculable